



SARL ACHILLE MEESEMAN
au capital de 8 000 € - RCS SAINT QUENTIN 791 262 801
Siège social : 7 rue de l'Arsenal, 02100 SAINT – QUENTIN
Tél : 03 23 04 08 08 - E-mail : saintquentin@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 AVRIL 2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

| Prix de vente | Honoraires HT | Honoraires TTC |
|------------------------|---------------|----------------|
| De 0 à 49.999 € | 4.166,67 € | 5.000 € |
| De 50.000 à 79.999 € | 5.000,00 € | 6.000 € |
| De 80.000 à 99.999 € | 5.416,67 € | 6.500 € |
| De 100.000 à 119.999 € | 5.833,33 € | 7.000 € |
| De 120.000 à 134.999 € | 6.666,67 € | 8.000 € |
| De 135.000 à 154.999 € | 7.500,00 € | 9.000 € |
| De 155.000 à 199.999 € | 9.166,67 € | 11.000 € |
| De 200.000 à 249.999 € | 10.000,00 € | 12.000 € |
| De 250.000 à 299.999 € | 11.666,67 € | 14.000 € |
| Plus de 300.000 € | 13.333,33 € | 16.000 € |

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

*Cas particulier

➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR 50 791 262 801 000 16 – Titre professionnel : Agent immobilier –
Carte professionnelle n°430T délivrée par la préfecture de LAON (02000) Activité : Transaction -
Garantie financière Transaction : AXA, 313 Les Terrasses de l'Arche 92000 NANTERRE – Chaque
agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



SARL ACHILLE MEESEMAN

au capital de 8 000 € - RCS ST QUENTIN 791 262 801

Siège social : 7 rue de l'Arsenal, 02100 SAINT-QUENTIN

Tél : 03 23 04 08 08 - E-mail : saintquentin@laforet.com

Locations – Barème à compter du 01 AVRIL 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :**
3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :**
00% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

- **Habitation (Hors résidence principale) :**
8€/m² à la charge du locataire et à la charge du bailleur.
- **Professionnels :**
8€/m² à la charge du locataire et à la charge du bailleur.
- **Commerciaux :**
8€/m² à la charge du locataire et à la charge du bailleur.